

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_134 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNE D'ARTHÈS
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
MUTUALISÉE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_134 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNE D'ARTHÈS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE MUTUALISÉE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Suite au transfert de la compétence eau potable, prévu à titre obligatoire pour toutes les agglomérations par la Loi NOTRé, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2020 (régie à simple autonomie financière) sur le périmètre des 4 communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry).

Le transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1er janvier 2020 a entraîné la clôture des budgets annexes eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry au 31 décembre 2019.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, financé intégralement par les usagers sans subvention du budget principal, il a été décidé par délibération concordante des communes et de l'Agglomération que les résultats des comptes administratifs 2019 seraient transférés à l'Agglomération à compter du 1er janvier 2020, afin de financer les investissements engagés par les communes.

Par ailleurs, dans la mesure où le service des eaux d'Arthès n'était pas assujéti à la TVA, il a été convenu, par délibérations du conseil communautaire (17 décembre 2019) et du conseil municipal d'Arthès (19 décembre 2019), que la commune d'Arthès verserait une participation financière à l'agglomération équivalente au FCTVA perçu par la commune en 2020 au titre des investissements réalisés par la commune sur son budget annexe eau potable en 2019, afin de ne pas augmenter en 2020 les tarifs d'eau potable et de financer les travaux d'investissement transférés à l'agglomération.

Cette participation financière prendra la forme d'un fonds de concours affecté à la construction de la station de production d'eau potable mutualisée.
Il s'élèvera à 124 838,03 €.

Pour rappel, l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoit, notamment, le transfert obligatoire de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du code général des collectivités territoriales qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la station de production d'eau potable mutualisée nécessite le versement d'un fonds de concours de la commune d'Arthès pour ne pas entraîner une augmentation excessive du tarif de l'eau potable sur cette commune ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'accepter le fonds de concours de la commune d'Arthès d'un montant de 124 838,03 euros, pour la construction d'une station de production d'eau potable.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL